

Communiqué – Remise des distinctions – 25.11.2009

Le mercredi 25 novembre représente un jour de fête pour le Gruyère AOC. En cette fin de journée sont remises les distinctions pour les sites de fabrication qui ont obtenu les meilleures moyennes pendant cinq ans. Ceci représente quelques 60 taxations pour un résultat de plus de 19 points avec une moyenne de 19,59 pour la fromagerie d'Aeschlenberg conduite par M. Cardinaux. Ces quarante fromageries auxquelles s'ajoutent 11 alpages dénotent de l'excellence de la qualité du Gruyère AOC. A relever que pendant cette même période les taxations globales de la filière ont représenté une moyenne de 18,75 sur 20 de moyenne.

Ces distinctions sont le point d'orgue d'une journée qui a vu également se tenir l'assemblée des délégués d'automne de l'Interprofession du Gruyère.

Il a été constaté à cette occasion que la situation générale du Gruyère AOC est encourageante dans le marché économique perturbé du moment. Ainsi le budget et certaines dispositions ont été adoptés pour 2010, période de production qui se déroulera pour la première fois selon l'année civile et non plus selon l'année laitière.

En l'état, les stocks sont conformes aux attentes, les productions importantes du printemps sont en passe d'être absorbées par le marché. Ceci grâce aux efforts importants effectués par les acteurs de la vente en concertation avec l'Interprofession. Des mesures ont toutefois été prises pour l'avenir afin d'atténuer le volume des productions du début de l'été.

L'Interprofession se félicite ainsi de la discipline de la filière tant dans la gestion de la quantité produite que de la qualité.

L'année 2009 aura été difficile mais elle a permis de garder le niveau des prix et des quantités conformes aux attentes. Il faut relever que, sur 12 mois de production, Le Gruyère AOC est devenu le premier fromage de Suisse en terme de volume.

Ce résultat ne doit rien au hasard. Il est lié à un travail constant de chacun, mais surtout à des efforts sans faille à tous les niveaux.

L'Interprofession espère que cet excellent constat sera prochainement reconnu par les instances internationales qu'elles soient européennes ou mondiales. Le Gruyère AOC est un produit typique de tradition, soit une appellation d'origine à protéger de manière sans faille. Gageons que les autorités politiques ainsi que son administration saura soutenir l'Interprofession et toute la filière dans cette quête importante pour l'avenir.

Interprofession du Gruyère
Philippe Bardet
Directeur
079/317.82.61

**FROMAGERS DE PLAINE DISTINGUES
LE 25 NOVEMBRE 2009**

OR	1	4045	Aeschlenberg	A. Cardinaux
	2	4157	Le Crêt	J.-M. Dunand
	3	4118	Pont-la-Ville	P.-A. Uldry
	4	4049	Bösingen	E. Heim
	5	4149	Rossens	C. Kolly
	6	4158	Semsales	E. Piller
	7	4216	Les Chaux	S. Menoud
	8	4217	Les Martel	D. Germain
	9	4104	Avry-dt-Pont	J.-P. Bapst
	10	4095	Ursy	A. Tinguely
ARGENT	11	4213	Bémont	Ph. Geinoz
	12	4328	Lugnorre	W. Reist
	13	4102	Vuisternens-dt-Romont	G. Equey
	14	4324	Châtonnaye	A. Guex
	15	4021	Nods	P. Reist
	16	4089	Mézières	E. Dumas
	17	4122	Sâles/Gruyère	B. Déforel
	18	4204	Strauss	F. Jungo
	19	4397	Peney-le-Jorat	R. Pernet
	20	4222	Les Jordans	M. Girardin
BRONZE	21	4012	Les Reussilles	H.-P. Furrer
	22	4370	Brenles	O. Habegger
	23	4156	Châtel-St-Denis	D. Dévaud
	24	4108	Echarlens	M. Pasquier
	25	4410	Essertines-Rolle	Ph. Munier
	26	4393	Corcelles-le-Jorat	D. Bovet
	27	4120	Romanens	D. Caille
	28	4096	Villaraboud	P. Guenat
	29	4155	Bouloz-Porsel	R. Pittet
	30	4401	Combremont-le-Petit	A. Castella
DIPLÔME	31	4403	Grandcour	D. Jäggi
	32	4223	Mont-de-Travers	A. Menoud
	33	4265	Courgenay	G. Raboud
	34	4189	La Sionge	J.P. Favre
	35	4332	Ballens	H. Aebischer
	36	4203	Niedermuhren	A. Scheidegger
	37	4219	La Joux-du-Plane	B. Christen
	38	4358	Penthéréaz	G. Golay
	39	4092	Prez-vers-Siviriez	G. Kolly
	40	4353	Pampigny	G. Bezençon

Pringy, le 25 novembre 2009/JLA/cg

FROMAGERS D'ALPAGE DISTINGUES

OR	6046	Gros-Plané	Marcel Progin
	6056	Tsermon-La Proveta	Jacques Murith
	6051	La Vatia d'Avau	Hans König
ARGENT	6067	Le Creux	Christian Bourquenoud
	6049	Grenerêts-Carrat	Yvan Brodard
	7508	Gros-Caudon	Mauron Frères
BRONZE	6066	Tissiniva	Jacques Ruffieux
	4370	Twanbergli	Alfred Bühler
DIPLÔME	6080	Varvalanna	Ruffieux Frères
	6045	Les Vuipay	François Liaudat
	6054	Vounetz	Béat Piller

500GB:Users:sebgalifier:Desktop:Liste DEFINITIVE, nominés de plaine sans moyenne.doc

500GB:Users:sebgalifier:Desktop:Liste DEFINITIVE, nominés de plaine sans moyenne.doc